



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020  
Reçu en préfecture le 06/10/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_186-DE

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**2020-09-186 - 1/4**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 23 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : SUBVENTION 2020 DE LA CALI

### À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2020  
Reçu en préfecture le 06/10/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_186-DE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme.

Vu la délibération n°2017-12-308 du 14 décembre 2017 adoptant la convention d'objectifs et de moyens triennale entre La Cali et son Office de Tourisme (OTI),

Vu les articles L. 133-1 à L.133-10 du Code du tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme sous forme d'EPIC,

Vu les articles R.133-1 à R.133-18 et R.134-12 du Code du tourisme applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Libournais en date du 28 juillet 2020 adoptant le budget prévisionnel 2020 de l'OTI et autorisant son Président à saisir le Conseil communautaire de La Cali, à fin d'approbation dudit budget,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), compétente en matière de développement touristique a institué, par délibération du 11 octobre 2013, un Office de Tourisme Intercommunal sous forme d'EPIC dont l'activité a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Celui-ci s'est vu attribuer, à travers ses statuts adoptés le 11 octobre 2013, modifiés par délibération du 31 janvier 2017 et à travers la convention d'objectifs et de moyens triennale 2018-2020 entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 14 décembre 2017, entre autres missions, les missions de services publics non marchands suivantes :

- L'accueil et l'information des visiteurs,
- La promotion touristique du territoire intercommunal en coordination avec ses partenaires départementaux (Gironde tourisme), régionaux (Comité Régional du Tourisme – CRT) et ses autres partenaires Offices de Tourisme (notamment dans le cadre du contrat de destination Bordeaux ou encore dans le cadre du Protocole de coopération entre La Cali et Bordeaux-Métropole) ;
- La coordination des acteurs touristiques à travers l'animation du tissu des prestataires touristiques.

Considérant que le développement touristique constitue un levier important pour l'économie locale, cette compétence fait partie des enjeux majeurs du territoire et des axes de développement prioritaires pour La Cali. L'objectif est de générer des retombées économiques sur le territoire en augmentant les dépenses des visiteurs chez les prestataires (sites de visite, prestataires touristiques...), en favorisant le flux d'excursionnistes et en allongeant la durée de séjour des touristes.

Pour cela, de 2014 à 2019, La Cali, à travers son OTI, a mené une politique touristique volontariste et a orienté sa stratégie selon les axes suivants :

- Améliorer la qualité de l'accueil et des services en professionnalisant les structures d'accueil sur le territoire avec le réaménagement des bureaux d'information touristique à Coutras, Libourne et Guîtres et le déploiement d'un accueil itinérant hors les murs sur l'ensemble du territoire communautaire (véhicule floqué et totems d'information dans les mairies) ;
- Créer de nouveaux produits touristiques susceptibles d'exercer une attractivité sur les clientèles comme par exemple la mise en place de balades fluviales en journée au départ du port de Libourne (découverte du patrimoine depuis la rivière, balade dégustation,...) ;
- Renforcer les outils de promotion et de communication par la création d'une identité graphique, d'une ligne éditoriale, d'un nouveau site Internet et de nouvelles publications.

Sur ces bases consolidées, La Cali et son Office de Tourisme souhaitent poursuivre la politique engagée en menant une stratégie touristique axée sur :

- la conception et la commercialisation de produits touristiques (Groupes Loisirs et Affaires, Individuels loisirs, croisiéristes) ;
- le développement des équipements de loisirs et des services aux visiteurs (création d'une activité vélorail, jalonnement et création des véloroutes thématiques, location de vélos électriques...) ;
- la poursuite de la Démarche Qualité (classement Qualité Tourisme et Catégorie I) ;
- la promotion de la destination à travers des actions menées avec leurs partenaires touristiques privilégiés (Bordeaux, Saint-Emilion, les sites Unesco de Gironde et de Dordogne...) et dans le cadre de dispositifs de promotion touristique nationale, régionale ou départementale (exemple : Contrat de Destination Bordeaux, Convention d'Actions touristiques avec le Conseil départemental,...) mais aussi en développant la visibilité du territoire à l'échelle internationale (exemple : actions coordonnées avec le Grand Port Maritime de Bordeaux dans le cadre du tourisme fluvial,...).

Dans le cadre de sa demande annuelle de subvention, l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais, à la fois, rationalisé ses dépenses tout en proposant des actions répétées et poursuivies par La Cali.

Ainsi, le 28 juillet 2020, il a délibéré sur son projet de budget prévisionnel annuel et l'a transmis à La Cali, assorti du programme d'actions qu'il propose de mettre en œuvre. Ceux-ci traduisent les ambitions rappelées ci-dessus.

La proposition de budget prévisionnel et le programme d'actions 2020 de l'OTI sont annexés à la présente délibération.

La proposition de budget prévisionnel 2020 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap	Libellé	BP 2020	Chap	Libelle	BP 2020
011	Charges à caractère général	396 000.00	013	Atténuations de charges	21 600,00
012	Charges de personnel et frais	377 500.00	70	Ventes de produits	39 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 200.00	74	Subvention d'exploitation	420 000,00
68	Provisions	00.00	75	Autres produits de gestion	78 000,00
022	Dépenses imprévues	15 212.37	77	Produits exceptionnels	156 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	042	Opérations d'ordre	-
042	Opérations d'ordre	61 800.00	002	Excédent fonctionnement reporté	140 112.37
<b>TOTAL</b>		<b>854 712.37</b>	<b>TOTAL</b>		<b>854 712.37</b>

**Section d'investissement :**

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap	Libellé	BP 2020	Chap	Libelle	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	1068	Autres réserves	-
21	Immobilisations corporelles	193 000.00	13	Subvention d'équipement	-
020	Dépenses imprévues	18 545.09	001	Excédent investissement reporté	215 745.09
040	Opérations d'ordre	6 000,00	040	Opérations d'ordre	61 800.00
<b>TOTAL</b>		<b>277 545.09</b>	<b>TOTAL</b>		<b>277 545.09</b>

Vu la demande de subvention de l'OTIL en date du 4 septembre 2020 et les inscriptions prévues au budget prévisionnel de La Cali 2020, il est proposé de verser la subvention inscrite pour un montant de 420 000 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention annuelle d'un montant de 420 000 € au compte de l'EPIC selon les modalités définies dans la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 14 décembre 2017.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 657364

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais